



Résidence Pasteur



Conception service communication F.Horny / Impression Ville de Baccarat

Demande de logement

**Pour une demande de logement,
s'adresser en Mairie au 03.83.76.39.53
(muni du coupon ci-dessous)**

Le dossier doit être adressé en Mairie pour être enregistré et inscrit sur une liste d'attente. La priorité est établie selon des critères définis par le CCAS (date de demande, résidence à Baccarat, famille à Baccarat ...).

RESIDENCE PASTEUR
18 rue Pasteur
54120 BACCARAT
Tél : 03.83.75.12.77

CCAS- Mairie de Baccarat
2 rue Adrien Michaut
54120 BACCARAT
Tél : 03.83.76.35.31
Fax : 03.83.76.35.30

Demande de logement à la résidence Pasteur - BACCARAT

M Mme Prénom/Nom

Adresse

Téléphone :

Souhaite effectuer une demande de logement à la résidence Pasteur de Baccarat.

Dossier retiré le :



CCAS · Ville de Baccarat



**Location de logements
pour personnes âgées**



30 logements de 33 m² :
1 grande pièce, salle de bain, cuisine, hall
entrée, placard penderie.
Ils sont tous équipés d'alarme.

Ces logements s'adressent aux
plus de 60 ans, valides.
Il est possible de recevoir
l'allocation logement.



Baccarat, cité du cristal,
ville fleurie (3 fleurs) et
ville des métiers d'art est
une commune paisible qui
compte environ 4800 habitants.
Son cadre verdoyant et son
attrait touristique en font une
ville de charme où il fait bon
vivre.



Située à proximité du parc
municipal et de sa roseraie, la
Résidence Pasteur est un
endroit privilégié pour le repos et la détente.
Construite en 1978, elle a fait l'objet de travaux d'embellissement et offre
le confort et la convivialité indispensables à la vie des résidents.
Sa situation géographique permet à ses résidents d'accéder facilement
aux commerces tout en profitant d'agréables promenades à travers la
végétation abondante et les jolis massifs de fleurs du parc.

Sur place, les gardiens sont présents en cas de nécessité.

Convivialité

La résidence est placée sous la responsabilité
du CCAS ; les membres élus sont réguliè-
rement invités lors de manifestations
récréatives.

Des locaux communs rendent la résidence
plus conviviale : salon télé, salle à manger,
ascenseur...

Il est possible de prendre les repas en
commun. Chaque logement dispose d'une cuisine équipée de plaques et d'un
four électriques. Un pédicure vient à la résidence tous les 2 mois.

